



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service aménagement
durable, urbanisme, risques
(A.D.U.R.)

Plan de prévention des risques
gestion de crise
(PR-GC)

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations

Commune de Pagny-sur-Moselle

Zonage PPRI

Annexe à l'arrêté préfectoral du – 9 JUIN 2020

Le préfet

Éric FREYSSSELINARD

Echelle : 1 / 5 000

Source : ADI Moselle-Sagres 2006 - ADI Beaume-Haie et Moselle 2011
Fond : IGN/BDP/CELLAIRE - 2015
PR - 09/03/2020

LEGENDE :

Zonage du PPRI

- Zone R : Préservation
- Zone R1 : Préservation
- Zone R1a : Préservation
- Zone B : Protection
- Zone B1 : Protection
- Zone V : Prévention
- Zone V1 : Prévention
- Surface en eau
- Ruisseau souterrain
- Cote de référence

Conditions d'utilisation :
* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n° 105-101 du 02/03/1995).
* Elle prend en compte les risques connus au 09/03/2020.
* Le cours d'un sous-sol n'est représenté que pour faciliter la lecture de la carte. Son tracé
présente des incertitudes.
* Le fond cadastral sur lequel elle est déposée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

